

Cfdt:

BNP PARIBAS

14 décembre 2023



VOS REPRÉSENTANTS

Guillemette LOISEL

06 81 03 64 46

Jean-François MARCQ

06 13 51 90 46

Aline DUFOUR

06 65 88 11 29

Bruno DEMETRE

06 99 37 90 20

Marine MORENO

Didier VERFAILLIE

Elsa AMRAOUI

Contacts mail :

CFDT CFDT BNP PARIBAS

DR NORD

cfdt_bnp_paribas_dr_nord@bnpparibas.com



CSEE NORD

L'INFORMATION DE VOS REPRÉSENTANTS

**L 'équipe CFDT de la Région NORD vous souhaite de passer de
joyeuses fêtes de fin d'année !
Reposez-vous bien, profitez de vos proches et à l'année prochaine...**



Cfdt:

BNP PARIBAS

QUELQUES INFOS DU CSE...

Intervention de M. DI STASIO

S'est présenté devant nous un Directeur de Région content des résultats 2023 et du travail fourni : « L'année est satisfaisante sur l'ensemble des marchés. Les thématiques Intensité Relationnelle et Dépôts ont été travaillés sur toutes les clientèles...

Les risques sont maîtrisés... Le NPE se situe au niveau de BCEF à -7 (+17 vs enquête précédente)... Développement des opérations de communication externe et interne... ».

E-LEARNING : **ÊTES-VOUS À JOUR ?** **SANCTION ?**

Il n'y a pas de sanction pour les collaborateurs qui aurait manqué l'échéance d'un e-learning obligatoire. MAIS cet item apparaît dans les évaluations annuelles à la rubrique « respect du code de conduite, des règles et réglementation ». Ce n'est donc pas anodin car ça peut faire la différence à la demande d'une augmentation ou d'une promotion.

Voici la règle :

Formations ayant une date d'échéance comprise entre le 1/11/22 et 31/10/23

Pour mémoire et sans raison recevable*, une décote de l'item de code de conduite au sein des évaluations annuelles avec un constat modéré devra être formalisée dès lors qu' :

Au moins 3 formations obligatoires sont en retard par rapport à leur date d'échéance dans My Development, ET/OU

Au moins 1 formation obligatoire n'a pas été réalisée au 31 octobre 2023.

**Cas où un collaborateur est absent pour cause de maladie/hospitalisation, accident du travail, maternité, autres motifs familiaux impérieux, congés sans solde pendant une durée significative au cours de la période de la ou des formations, leurs non-complétudes ne constituent pas un constat.*

En cas de départ en retraite : l'évaluation de la complétude portera sur la réalisation des formations obligatoires échues avant la date effective de leur départ de l'entreprise ou retraite

Prime Aléas...-toires ?

Primes Aléas au Q2 2023 : 63 agences concernées sur 155 (41%).

La CFDT salue l'existence de cette prime qui apporte un léger soutien financier aux collègues lorsque les problèmes sont identifiés (travaux, longue absence...).

En revanche, elle constate aussi que ce c'est récurrent dans certaines agences (plusieurs quadrimestres à la suite) avec des conditions de travail difficiles au quotidien et une perte financière de MOTIV, que la prime ne vient pas combler en totalité.

